



MAIRIE DE CHAVILLE

CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la séance du samedi 2 novembre 2013

Présents :

Le collège des acteurs socio-professionnels :

M. Pierre DELAYEN - M. Noël DUSSAC - M. David ERNEST - M. Jean-Pierre HASCOET -

Le collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels :

M. Bertrand BARRE - Mme Isabelle DORISON

Le collège associatif :

M. Bernard DUCLOS - Mme Irène NENNER

Les élus et les représentants de la ville :

Mme Marie-Odile GRANDCHAMP - M. Maurice BLANDEAU

Absents excusés :

M. Gilles PERTUSA

Absents :

Mme Arielle AMILCAR - Mme Cécile BLANCHET- M. Loïc CHARBONNIER- M. Marcel DUMAS - M. André GAUDIN - Mme Marie-Sabine GAVOIS - M. André HARLAY - M. Sylvain LEBAS - Mme Christine LECERF- Mme Olga ODINETZ -Mme Laurence ROUGER DE GRIVEL

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/ Avis du Conseil Communal de Développement Durable sur la Trame verte et bleue de Chaville (TVB);
- 2/ Points divers.

Document de travail : Projet d'avis du Conseil Communal de Développement Durable du 17 octobre 2013 de la part du groupe de travail réuni à cet effet.

Début de séance : 9h45

Monsieur Barré, Président du Conseil Communal de Développement Durable, ouvre la séance et donne la parole à Madame Nenner.

1/ Avis du Conseil Communal de Développement Durable sur la Trame verte et bleue de Chaville

Madame Nenner remercie Monsieur Barré, et invite les membres du Conseil à parcourir le projet d'avis sur la Trame verte et bleue de Chaville.

Pour commencer, Madame Nenner rappelle que de nombreuses informations utiles ont été récoltées dans le cadre de l'atelier territorial de Chaville du 28 mai dernier. Le présent avis s'appuie sur ces différents travaux, ainsi que sur sa synthèse effectuée par GPSO (carte de la trame, guide de lecture et fiches-actions).

Suite à une réflexion communément menée par les membres du Conseil, le préambule proposé dans le projet d'avis est approuvé sans nouvelles modifications.

- **Trame Bleue**

Pour commencer, le Conseil propose de rendre l'eau plus visible en ville, en la considérant comme élément de valorisation de la commune.

A la demande de Monsieur Barré, Madame Nenner rappelle qu'une noue est un fossé peu profond et large, végétalisé, qui peut recueillir de l'eau de manière provisoire.

Un second point évoqué est l'utilisation des sources d'eau souterraines. Madame Nenner précise que le travail de cartographie des sources, actuellement mené par le groupe de travail du CC2D, n'est pas encore terminé. Pour mémoire, l'objectif de cette tâche est la localisation et le recensement des zones humides, des puits exploités ou désaffectés, et des tracés des différents rus dans la commune.

Dans le cadre du point relatif à la préservation et à la restauration des zones humides, Madame Nenner signale que les riverains ont noté une baisse du niveau de l'eau de l'étang Brise Miche et son envahissement par la vase.

Monsieur Ernest remarque que le projet d'avis ne fait aucunement mention des espèces aquatiques vivant dans les zones humides. Madame Nenner explique cela par le fait que l'avis doit avant tout reposer sur des propositions d'actions. Monsieur Barré rappelle quant à lui que cette référence aux espèces aquatiques est bien présente dans le document de GPSO.

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, le Conseil souhaite mettre l'accent sur la possibilité de rendre les sols moins imperméables.

A titre indicatif, la prochaine randonnée sur les traces du ru de Marivel aura lieu en mai 2014.

Enfin, Monsieur Duclos regrette qu'il y ait un manque important d'éducation au gaspillage et à la gestion des fuites d'eau. A titre d'exemple, les habitants dans les immeubles ne possèdent pas de compteurs individuels, et donc ne peuvent pas connaître leur niveau de consommation d'eau. Monsieur Barré appuie les propos de Monsieur Duclos et indique qu'il serait important de communiquer sur la question, par exemple par le biais du Chaville Magazine. Après cette discussion, le Conseil propose alors d'ajouter au paragraphe consacré au développement de la culture de l'eau la citation : « Les questions de fuites, de gaspillage de l'eau par les particuliers justifient d'entreprendre des actions de sensibilisation auprès du public ».

- **Trame Verte**

La trame verte repose tout particulièrement sur le problème de la fragmentation des espaces naturels qui empêche la circulation de la faune. Madame Nenner rappelle que la question de la fragmentation est inhérente au processus d'urbanisation.

Suite à la demande de Madame Grandchamp de mentionner les voies ferrées comme des axes de fragmentation, le Conseil propose d'insérer au paragraphe introductif la mention : « Les deux lignes SNCF (Montparnasse et Saint Lazare) sont aussi des axes de fragmentation mais également des continuités à considérer ».

Madame Nenner remarque qu'aucune proposition n'a été effectuée en ce qui concerne les passages au niveau des voies ferrées. Après accord des membres du Conseil, il est décidé de remplacer la phrase : « Prévoir un terre-plein paysager au milieu de la route du Pavé des Gardes et supprimer le maillage du grillage de la route du Pavé des Gardes » par la mention « Prévoir un terre-plein paysager au milieu de la route du Pavé des Gardes et laisser un passage de 50 cm au bas du grillage de la route du Pavé des Gardes ».

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter la mention : « s'agissant des deux voies SNCF, le Conseil propose de prévoir de nouveaux passages souterrains (ou des passerelles) pour la faune. ».

Dans le cadre de la lutte contre la dégradation des forêts et pour mieux lutter contre le dépôt sauvage de gravats, Monsieur Duclos se demande si les administrés ont la possibilité de déclarer les travaux qu'ils effectuent ou comptent effectuer à leur domicile. Par ailleurs, et suite aux recommandations de Madame Nenner et de Monsieur Duclos, le Conseil décide d'insérer la mention : « le Conseil propose de promouvoir les opérations « forêts propres » avec les scolaires et aussi d'en monter de nouvelles avec les adultes ».

Afin d'atténuer l'aspect « tout minéral » en ville, l'avis prévoit d'encourager diverses actions. Parmi elles, le Conseil souhaite le renforcement de la pratique de parkings végétalisés, la création d'emplacements pour les nichoirs sur les immeubles, ou encore le développement de l'élevage des abeilles. Monsieur Duclos signale qu'il existe une association de l'ouest Parisien qui installe des ruchers et qui forme des apiculteurs. Il existe à Chaville un rucher de 13 ruches, et un nouveau rucher ouvrira prochainement à l'Ermitage. De plus, Monsieur Duclos rappelle que les ruches appartiennent à la fois à des particuliers et à l'association AMOP, et que le miel de cette dernière est vendu lors des marchés d'automne.

Le point « développer l'agriculture urbaine » est modifié pour faire l'objet de deux « sous – points », d'une part au sujet des jardins familiaux et partagés, et d'autre part sur ceux dédiés au maraîchage.

Dans le cadre de la discussion autour de la gestion des talus SNCF, Monsieur Barré rappelle que le Conseil est très favorable à l'élaboration d'une Convention entre la Ville et le Réseau Ferré de France (RFF). Monsieur Ernest souhaiterait que le CC2D puisse conseiller RFF lors des périodes de coupe, et Madame Nenner propose d'ajouter la question de la gestion du bois aux points importants. Madame Grandchamp rappelle aux membres du Conseil que la Ville est en pourparler avec RFF pour mettre en place des jardins « partagés » ou « familiaux », et insiste sur la distinction entre ces deux types de jardins. Madame Grandchamp précise qu'elle a demandé à ce que la Convention concernant le terrain, rue Guilleminot, soit signée avant la fin de l'année 2013.

La question des coûts de location des jardins partagés se pose alors. Madame Nenner se demande qui paye la location des jardins partagés attribués le long de la ligne du RER C. Monsieur Duclos répond que ce sont les particuliers eux-mêmes.

Monsieur Ernest souligne qu'il serait intéressant de savoir qui a accès aux jardins familiaux à Chaville. Madame Grandchamp répond que la Ville dispose d'une trentaine de jardins répartis sur deux sites : celui du Val Saint-Olaf (22 jardins) et celui de l'impasse de la Fontaine Henri IV (8 jardins), et qu'elle a pu constater un faible « turn over ». Néanmoins, Madame Grandchamp souligne que la liste d'attente pour l'attribution des jardins n'est pas très longue ; les chavillois connaissent mal la procédure de demande ; il faut, de fait, écrire à la Mairie.

Madame Dorison signale que la parcelle appartenant à la MJC sente des Châtre Sacs se dégrade, et regrette la présence de pneus. Madame Dorison s'enquiert alors du droit de regard de la commune. Madame Grandchamp répond que la Ville est bien propriétaire, et que le PLU mentionne que cet espace est destiné à l'aménagement de jardins familiaux. Par ailleurs, Madame Grandchamp a pu constater que la MJC était en train d'y construire des cabanes de façon peu légale, et que Monsieur le Maire a été saisi de ce problème.

Pour finir, le Conseil émet le souhait que les propositions mises en avant dans le présent avis soient discutées avec les autres communes de la Communauté d'agglomération. Ce souhait sera formulé dans la conclusion générale de l'avis.

Monsieur Barré remercie Madame Nenner pour son travail.

Le projet d'avis est formellement approuvé par le Conseil Communal de Développement Durable à la date du 2 novembre 2013. Le titre du document final est alors modifié comme suit : « Avis du Conseil Communal de Développement Durable sur la Trame verte et bleue de GPSO-volet Chaville ».

2 / Points divers

Madame Dorison s'interroge sur la mise en œuvre de l'agenda 21 communal.

Madame Grandchamp précise qu'il est bien accessible sur le site internet de la ville ; il n'a pas fait l'objet de délibération spécifique, mais a fait l'objet d'un point « communication » lors d'un Conseil Municipal fin 2012.

Madame Dorison s'enquiert du projet d'ordre du jour du prochain CC2D, et souhaite qu'il soit consacré à l'eau. Monsieur Barré répond que le prochain ordre du jour portera bien sur l'eau, sauf en cas de demande urgente de la part de Monsieur le Maire.

Madame Nenner indique qu'il faudrait qu'une première carte de localisation de points d'eau soit prête avant le prochain Conseil, et que la Convention soit signée.

Madame Dorison souhaiterait avoir un retour de l'aménageur sur l'eau présente dans la ZAC du centre-ville, et demande à ce qu'un bilan soit établi avant le prochain Conseil.

Pour finir, Monsieur Duclos exprime le souhait que le Conseil puisse contribuer à l'organisation de la prochaine semaine du Développement Durable, prévue début avril 2014.

.....

La prochaine séance du CC2D se tiendra le samedi 14 décembre 2013 à 9h30.

Monsieur Barré remercie l'ensemble des membres du Conseil pour leur travail.

Fin de la séance 11h30